

DECLARATION D'EZULWINI SUR LES ORGANISATIONS REGIONALES DE SUPERVISION DE LA SECURITE EN AFRIQUE

Ezulwini, Royaume du Swaziland, 24 mars 2017

Nous, Ministres africains en charge de l'aviation civile, réunis à Ezulwini, Royaume du Swaziland, le 24 mars 2017, à l'occasion du Forum sur les Organisations Régionales de Supervision de la Sécurité (ORSS) pour la sécurité de l'aviation dans le monde, organisé par l'Agence Européenne de la Sécurité Aérienne (EASA) et le Royaume du Swaziland, en coopération avec l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI) ;

Considérant la Convention sur l'Aviation civile Internationale signée à Chicago le 7 décembre 1944 (Convention de Chicago) ;

Considérant les Résolutions de l'Assemblée de l'OACI A39-12 et A39-14 qui encouragent en particulier les Etats membres de l'OACI à trouver des solutions pérennes et à favoriser la création de partenariats régionaux ou sous-régionaux pour résoudre leurs problèmes communs de capacité de supervision de la sécurité aérienne ainsi que les avantages potentiels associés aux ORSS ;

Considérant le Traité créant la Communauté Economique Africaine signé à Abuja, Nigéria en Juin 1991 ;

Considérant l'existence des Communautés Economiques Régionales (CER) établies sur le continent ;

Considérant les liens forts entre les Objectifs Stratégiques de l'OACI et l'Agenda 2030 des Nations unies pour le développement durable en particulier en reconnaissance du fait qu'une aviation sûre et la connectivité mondiale contribuent de manière significative au développement socio-économique ;

Considérant la Politique Africaine de l'Aviation Civile (PAAC) adoptée par la deuxième Conférence des Ministres des Transports de l'Union Africaine à Luanda, Angola le 25 Novembre 2011 et des stratégies et engagements figurant dans la Déclaration subséquentement approuvée par l'Assemblée des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine (UA) à Addis Abeba, Ethiopie le 27 janvier 2012 ;

Considérant la Déclaration d'Abuja sur la sécurité de l'Aviation Civile en Afrique du 20 juillet 2012 affirmant l'engagement des Etats à renforcer la sécurité aérienne en Afrique, et son endossement par l'Assemblée des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UA à Addis Abeba, Ethiopie en janvier 2013 ;

Considérant le rôle du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) comme cadre de développement pour l'Afrique ;

Considérant des différents programmes, objectifs, cibles actuellement mis en œuvre dans le cadre de l'initiative « Aucun pays laissé de côté » (NCLB) de l'OACI lancée en décembre 2014 ;

Considérant l'importance de la coopération régionale pour améliorer la supervision de la sécurité aérienne à l'échelle mondiale et ses impacts sur le développement économique des Etats particulièrement en Afrique ;

Considérant la nécessité d'améliorer continuellement la sécurité aérienne en Afrique et le besoin de d'apporter des solutions urgentes et durables aux carences de la supervision de la sécurité aérienne ;

Félicitant l'OACI pour son assistance continue à l'Afrique notamment le Plan régional de mise en œuvre complet pour la sécurité aérienne en Afrique (Plan AFI), le Groupe Régional de Sécurité Aérienne pour la Région Afrique-Océan Indien (RASG-AFI) et la CAFAC pour ses efforts de mise en œuvre des programmes et projets visant à améliorer la sécurité ; et

Ayant pris en compte la Stratégie mondiale et le Plan d'action pour le renforcement des ORSS et la création d'un système mondial de supervision de la sécurité adopté par le Forum sur les ORSS pour la sécurité de l'aviation dans le monde tenu à Ezulwini, Royaume du Swaziland du 22 au 23 mars 2017.

Préoccupés par :

1. Le peu de progrès dans la mise en œuvre des éléments cruciaux des Systèmes de Supervision de la sécurité des Etats et des Normes et Pratiques recommandées de l'OACI (SARP) relatives à la sécurité ;
2. Le nombre insuffisant de personnel technique qualifié et compétent pour assurer la supervision de la sécurité aérienne en Afrique ;
3. L'inadéquation des ressources financières pour permettre un fonctionnement efficace des ORSS pour renforcer la capacité des Etats pour améliorer la sécurité aérienne et remplir leurs obligations de supervision ;
4. La duplication de l'appartenance aux ORSS à travers le continent et l'absence de délégation de fonctions aux ORSS par les Etats Membres/partenaires selon les besoins ;
5. Une insuffisance de la culture de la sécurité ;
6. Les défis dans l'harmonisation des politiques, règlements, procédures et pratiques ainsi que la faiblesse des mécanismes de partage d'information et de ressources ; et
7. L'insuffisance d'orientations et d'harmonisation dans les mécanismes de formation pour la mise en œuvre des exigences des annexes de l'OACI relatives à la sécurité.

Rappelant :

1. L'importance du transport aérien dans le développement économique à travers le continent ;
2. Les rôles de l'OACI et la CAFAC en tant qu'agences spécialisées dans le soutien au développement de l'aviation civile internationale et les Memoranda de Coopération (MoC) entre la Commission de l'UA, la CAFAC et l'OACI ; et

3. Les rôles majeurs des CER, des ORSS et des COSCAP dans la mise en œuvre de la sécurité aérienne au niveau régional et le suivi continu des programmes.

Réaffirmant le besoin urgent de mettre en œuvre les stratégies continentales, régionales et nationales sur la sécurité aérienne en Afrique en vue de le transport aérien comme un moyen de renforcer le développement et l'intégration en Afrique.

Accueillant favorablement :

1. Les progrès encourageants réalisés par certains Etats dans la mise en œuvre des éléments cruciaux d'un système de supervision de la sécurité et des SARP relatives à la sécurité ;
2. Les différentes initiatives par les entités continentales, les CER et les partenaires; et
3. La création et l'opérationnalisation des COSCAP, des ORSS et des Organisations Régionales d'enquêtes accidents et incidents (RAIO).

Nous engageons à :

1. Remplir nos obligations d'Etat sous la Convention de Chicago incluant la supervision de la sécurité ;
2. Nous assurer de la mise en œuvre des politiques, objectifs, engagements, règlements et stratégies sur la sécurité aérienne tel qu'adopté dans la PAAC;
3. Soutenir la mise en œuvre effective du Plan pour la sécurité de l'aviation dans le monde (GASP), des systèmes nationaux de supervision de la sécurité, du Plan AFI et du Programme d'Inspectorat Coopératif pour la région AFI (AFI-CIS) de la CAFAC ;
4. Nous assurer que la sécurité aérienne soit dûment prise en compte dans les Plans nationaux de développement ;
5. Renforcer et pérenniser les ORSS pour fonctionner efficacement y compris pour les tâches déléguées par les Etats ; et
6. Appuyer la pérennité des sources de financement et des ressources pour les ORSS afin qu'elles puissent superviser efficacement l'aviation civile.

Décidons de :

1. Nous assurer de l'engagement politique et technique aux niveaux national, régional et continental pour l'optimisation des ORSS en Afrique ;
2. Accélérer la création et le renforcement des ORSS qui peuvent effectivement appuyer la supervision de la sécurité aérienne ;
3. Nous assurer du renforcement des relations avec, et du renforcement de leur pouvoir au sein de leurs Etats Membres ;

4. Nous assurer du renforcement des relations des ORSS avec l'OACI et la coordination des activités relatives en particulier à la délégation de fonctions aux ORSS par les Etats Membres ;
5. Nous assurer de l'utilisation des ORSS pour la résolution rapide des Préoccupations Significatives de Sécurité et des carences identifiées par le Programme Universel des Audits de Supervision de la Sécurité – Approche de Monitoring Continu (USOAP-CMA) ; et nous assurer de l'amélioration progressive du taux de mise en œuvre effective des éléments cruciaux (EI) des systèmes de supervision de la sécurité aérienne des Etats ;
6. Accroître l'efficacité des ORSS par l'optimisation de leur relation et leur collaboration avec les partenaires et bailleurs de fonds ;
7. Nous assurer de la disponibilité et de la rétention de personnels compétents, qualifiés et en nombre suffisant par les ORSS ; et
8. Approuver la mise en œuvre de la stratégie mondiale et du plan d'action pour renforcer les ORSS et la mise en œuvre du système mondial de supervision de la sécurité.

Faisons solennellement appel à l'OACI, aux institutions financières et à tous les partenaires au développement et de l'industrie et aux organisations pour soutenir la sécurité aérienne en Afrique;

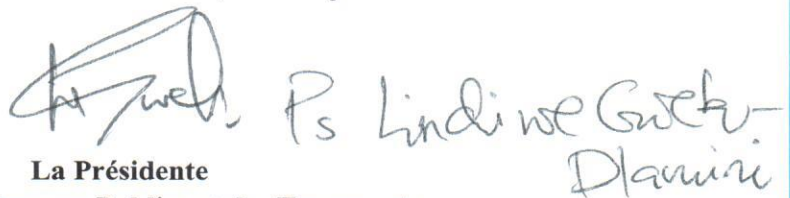
Encourageons les Etats à mettre en œuvre la Déclaration d'Abuja sur la sécurité aérienne en Afrique et ses cibles, ainsi que leurs amendements subséquents, en particulier les aspects liés à l'optimisation des ORSS, y compris le financement et la délégation de tâches à ces organisations selon les besoins ;

Encourageons les ORSS à participer activement aux activités de l'OACI et de la CAFAC faisant la promotion de la sécurité ;

Consentons à l'élaboration d'un Plan Stratégique pour soutenir et renforcer les ORSS de la Région AFI et d'un plan d'action pour mettre cette Déclaration en œuvre ; et

Demandons à l'OACI de coordonner le financement du développement et de la mise en œuvre de ce plan stratégique par l'intermédiaire du Plan AFI et en collaboration avec la CAFAC et les partenaires.

Faite et adoptée à Ezulwini, Royaume du Swaziland, ce 24^{ème} jour du mois de mars 2017



La Présidente
Ministre des Travaux Publics et des Transports,
Royaume du Swaziland